



SCE

Activités Sociales et Culturelles 2017

Vos droits vont augmenter !

SCE -- février 2017

De nouvelles règles en matière d'activités sociales et culturelles (ASC) ont été votées lors du dernier Comité d'Etablissement. A noter que seuls les élus CFE-CGC ont voté en faveur de ces nouvelles règles. Bonne nouvelle : vos droits sont revus à la hausse 😊.

■ Augmentation du compte personnel

Votre compte personnel a augmenté grâce à la reprise de la restauration par le CE. Une meilleure gestion du budget a déjà deux effets positifs : la subvention majorée pour tous les salariés (c'est plus simple et ça évite les fraudes) et l'augmentation du compte personnel ASC. Cette augmentation est dégressive afin de favoriser les premières tranches dont les avantages sont renforcés.

Si vous êtes en classification D c'est ainsi 130€ supplémentaires dont vous allez pouvoir profiter !

Classification	Sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	enf. Sup
A (I.1)	1200 €	1350 €	1500 €	1650 €	150 €
B (I.2 - I.3)	1140 €	1290 €	1440 €	1590 €	150 €
C (II.1 - II.2)	980 €	1130 €	1280 €	1430 €	150 €
D (II-3 à III.1)	870€	1020 €	1170 €	1320 €	150 €
Dbis (III.2 – III.3)	760 €	910 €	1060 €	1210 €	150 €
E (IV.1 - IV.2)	650 €	800 €	950 €	1100 €	150 €
F (IV.3 - IV.4)	540 €	690 €	840 €	990 €	150 €
G (IV.5 - IV.6)	100 €	250 €	400 €	550 €	150 €

■ Les subventions culture et sport dé plafonnées

Vos élus CFE-CGC sont toujours à l'affut des évolutions réglementaires pour vous permettre de profiter au mieux de vos droits. Désormais, vous pourrez dépenser à votre convenance votre compte personnel puisque les plafonds concernant les remboursements d'activités culturelles ou sportives disparaissent. Vous pourrez choisir le ou les domaines dans le(s)quel(s) dépenser votre subvention, toujours dans la limite du plafond annuel bien sûr.

■ Nouveauté : les vacances famille

Jusqu'ici les ASC pouvaient subventionner les vacances pour les enfants ou vous permettaient d'acquérir des chèques vacances. Grâce à des partenariats passés avec une sélection de prestataires, vous pourrez désormais financer une partie de vos vacances en famille directement avec votre compte personnel.

Pour connaître toutes les prestations ainsi que les règles et les modalités d'utilisation des prestations, rendez-vous sur le site du [CE de SCE](#)



■ Ailleurs, que se passe-t-il ?

Dans les directions où la CFE-CGC est minoritaire, les CE sont gérés différemment...et sont très loin des consommations du CE de SCE où vous êtes **99%** à profiter de vos droits quasiment en intégralité -et ce depuis plus de 10 ans - un record !

■ Vos droits en danger !

Seule la CFE-CGC défend ce mode de répartition (le « tableau magique »), les autres élus au CE se sont abstenus lors du vote et tous les autres syndicats défendent un système qui n'assure pas la consommation des budgets à destination de tous les salariés. C'est pourtant le SEUL objectif d'un CE en terme de redistribution.

Ne vous laissez pas berner et votez CFE-CGC aux prochaines échéances électorales.

■ En attendant l'ouverture des droits 2017...

La CFE-CGC a négocié la désignation d'un correspondant sur chaque site en France. La digitalisation de vos prestations permet une distribution la plus simple possible avec le moins de frais (seulement 1% alors qu'ils peuvent aller jusqu'à 30% dans d'autres CE au détriment du montant qui doit vous être redistribué). En nous confiant la redistribution, vous bénéficiez donc de plus de droits.

Vos contacts sur le sujet :

Gil PROCUREUR (ASC) gil.procureur@orange.com

Isabelle DURANT (restauration) isabelle.durant@orange.com

Votez CFE-CGC, c'est essentiel

- ➔ Vous bénéficiez tous des Activités Sociales et Culturelles du CE, et en votant pour nous, vous nous confirmez votre confiance
- ➔ Seule la CFE-CGC défend ce système de répartition, il est simple, transparent et à votre image
- ➔ Votez, car vous abstenir c'est laisser les autres choisir votre futur et le futur de vos droits
- ➔ Vos élus vous écoutent et adoptent la meilleure stratégie pour vous défendre

Vous voulez en savoir plus ? Vous voulez nous aider ?

N'hésitez pas à nous contacter.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos correspondants CFE-CGC

Arnaud Résillot – 06 30 52 22 96
Christelle Tanguy-Mériadec – 06 45 96 73 24
Gil Procureur – 06 81 03 95 46

Tous vos contacts CFE-CGC
dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECCG

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange

twitter.com/CFECCGOrange

